



**DÉLIBÉRATION DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**N° 088/2023
SÉANCE N° 4 DU 9 MAI 2023**

**GRAND PRIX LAVAL AGGLOMÉRATION 2023 – DEMANDE DE SUBVENTION
DE LA SOCIÉTÉ DES COURSES DE LAVAL MAYENNE**

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 2 mai 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle, Éric Paris, Isabelle Fougeray, Christine Dubois (jusqu'à 19 h 53), Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel (jusqu'à 19 h 21), Céline Loiseau, Christian Lefort (jusqu'à 19 h 54), François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard (à partir de 17 h 16 et jusqu'à 19 h 35), Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchard, Marcel Blanchet, Patrice Morin (à partir de 17 h 24), Julien Brocaïl et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Nicole Bouillon a donné pouvoir à Florian Bercault, Jérôme Allaire a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Nadège Davoust a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Louis Michel a donné pouvoir à Bernard Bourgeois (à partir de 19 h 21), Antoine Caplan a donné pouvoir à François Berrou.

Liste des délibérations affichée le : 12 mai 2023.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 MAI 2023

GRAND PRIX LAVAL AGGLOMÉRATION 2023 – DEMANDE DE SUBVENTION DE LA SOCIÉTÉ DES COURSES DE LAVAL MAYENNE

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Considérant la sollicitation de la Société des courses hippiques de Laval Mayenne en date du 3 mars 2023 pour le Grand Prix Laval Agglomération entrant dans le cadre du Grand National du Trot 2023 prévu le mercredi 7 juin 2023,

Considérant le projet de convention de partenariat entre Laval Agglomération et la Société des courses de Laval Mayenne,

Après avis de la commission sport,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le bureau communautaire approuve les termes de la convention de partenariat à conclure avec la Société des Courses de Laval Mayenne jointe en annexe de la délibération.

Article 2

Le bureau communautaire accorde une subvention à hauteur de 14 400 € TTC à la Société des courses de Laval Mayenne pour le Grand Prix Laval Agglomération entrant dans le cadre du Grand National du Trot 2023.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, un conseiller communautaire s'étant abstenu (Fabien Robin). Michel Paillard, en sa qualité de membre du conseil d'administration de la société de courses, n'a pas pris part au vote.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230509-S04-BC-088-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2023

Mise en ligne : 19-05-23